

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un nouveau modèle économique pour l'EHESP et le soutien des tutelles à la mise en œuvre de sa stratégie quinquennale

Dans la continuité de l'adoption du projet stratégique d'établissement en juillet dernier, le conseil d'administration de l'EHESP du 11 octobre a permis aux deux ministères de tutelle de l'Ecole* d'officialiser leur soutien aux activités de l'Ecole pour ces prochaines années, via deux modalités.

Concernant la demande de mise en place d'un **nouveau modèle économique** soutenable, et suite à une phase de négociation avec le Ministère des solidarités et de la santé, les modalités de financement public de l'EHESP sont revues. Ce financement sera désormais assuré par l'Assurance Maladie à compter de 2020 avec :

- La neutralité de la réforme votée l'an dernier est garantie, la dotation de l'assurance maladie se substituant aux cotisations versées jusqu'ici par les établissements publics de santé et médico-sociaux ;
- La dotation de l'assurance-maladie sera rebasée à hauteur du déficit structurel constaté, soit 2,2 M€, en deux ans soit +1,1 M€ en 2020 et +1,1 M€ en 2021.

En parallèle, l'EHESP bénéficie de deux dispositions pour l'année 2020 :

- au regard des efforts importants de l'Ecole au cours des dernières années, la réduction du plafond d'emplois « santé » sera d'un seul équivalent temps plein ;
- alors qu'une diminution annuelle de 5% des dépenses de fonctionnement est imposée aux opérateurs de l'Etat, l'EHESP a obtenu que cette baisse ne soit que de 1 % pour l'année à venir.

Le **contrat d'objectifs et de performance 2019-2023 (COP)** a lors de cette même séance été validé par le conseil d'administration à l'unanimité moins une abstention. Le COP, en cohérence avec le [projet stratégique d'établissement](#), met en exergue les principaux objectifs stratégiques et opérationnels de l'EHESP, approuvés et soutenus par ses deux ministères de tutelles, pour la période 2019-2023.

Ces éléments favorables à la stratégie et au déploiement des activités de l'EHESP s'accompagnent d'engagements de l'Ecole pour, d'une part, développer de manière continue ses ressources propres, et d'autre part, poursuivre les efforts d'efficacité et d'optimisation de son fonctionnement sur une base pluriannuelle.

*Ministère des solidarités et de la santé ; Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

À propos de l'EHESP

L'École des hautes études en santé publique (EHESP) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Grand établissement, l'EHESP est membre des communautés d'universités et d'établissements Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et Université Bretagne Loire (UBL), ainsi que du réseau des écoles de service public (RESP).

Véritable plateforme pour l'enseignement et la recherche en santé publique, l'EHESP est structurée selon 4 départements (méthodes quantitatives en santé publique / santé, environnement et travail / Institut du management/ sciences humaines et sociales) intégrés dans un projet interdisciplinaire avec des centres de recherche. L'EHESP propose les filières de formation de cadres supérieurs des trois fonctions publiques (Etat, hospitalière et territoriale), des spécialités de diplôme national de master, des diplômes de masters spécialisés, des parcours de doctorat et une offre très riche de formation tout au long de la vie.

L'EHESP accueille 10 000 élèves, étudiants ou stagiaires en formation continue provenant d'une cinquantaine de nationalités différentes et fait appel à 1 300 conférenciers par an.

Site internet : www.ehesp.fr – Fil twitter : @ehesp

Contacts presse :

Nathalie CAVAGNI
Directrice de la communication – EHESP
Tél. 02 99 02 28 60
Nathalie.Cavagni@ehesp.fr